

3113

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 rue Jean Wastyn, 59290 WASQUEHAL
952 446 094 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 2 DECEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Adeline MOLMY
Madame Perrine MOLMY

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 3113 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3113 et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport de la Présidente,
- le texte des projets de décisions,

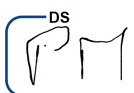
Ont pris les décisions suivantes portant sur :

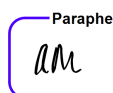
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide à l'unanimité de modifier, à compter du 25 novembre 2025, l'objet social qui devient :

- la constitution et l'exploitation d'un patrimoine mobilier et immobilier et notamment, en ce qui concerne le patrimoine immobilier, la constitution d'un patrimoine immobilier à usage locatif en meublé ou à des fins touristiques
- la gestion de son patrimoine immobilier et plus généralement l'exploitation, par bail, location ou toute autre forme, des immeubles détenus, acquis ou construits par la société,
- l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société ou moyen de vente, échange ou apport en société,
- l'activité de marchand de biens immobiliers,
- l'acquisition de valeurs mobilières, directement ou indirectement, ainsi que la gestion de ces participations.

DS


Paraphe


DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- *la constitution et l'exploitation d'un patrimoine mobilier et immobilier et notamment, en ce qui concerne le patrimoine immobilier, la constitution d'un patrimoine immobilier à usage locatif en meublé ou à des fins touristiques ;*
- *la gestion de son patrimoine immobilier et plus généralement l'exploitation, par bail, location ou toute autre forme, des immeubles détenus, acquis ou construits par la société ;*
- *l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société ou moyen de vente, échange ou apport en société ;*
- *l'activité de marchand de biens immobiliers ;*
- *l'acquisition de valeurs mobilières, directement ou indirectement, ainsi que la gestion de ces participations.*

et toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- *la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- *la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;*
- *la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;*
- *toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.*

La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet. »

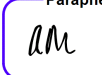
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de Madame Adeline MOLMY de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme à l'unanimité en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société MP INVEST, SAS au capital de 1 500 euros, dont le siège social est 32 AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE, 59700 MARCQ EN BAROEUL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 988 558 268, représentée par Madame Perrine MOLMY, Présidente.

DS


Paraphe


La collectivité des associés, conséquence de la démission de Madame Adeline MOLMY supprime l'article 35 des statuts, l'actuel article 36 devenant alors l'article 35.

QUATRIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

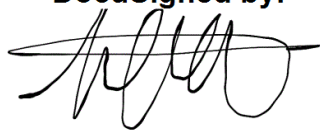
Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Adeline MOLMY

Perrine MOLMY

Signé par :

4BC0B3DC4C2B4D7...

DocuSigned by:

FC40CA8F0EB6467...